



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 6 septembre 2022 à 20h00 en téléconférence

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Frederic KERBECHE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Nora KHEMACHE, Véronique GRISOT-GARBACZ, Stéphanie KUNTZ, Anne-Marie MOREL.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER-MICHON.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 20h11 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence et en profite pour féliciter l'équipe de France 15U pour sa participation à la Coupe du Monde.

Le Comité Directeur prend acte de la démission au 1^{er} Aout d'Emmanuel DANG-VAN de son mandat au sein du Comité Directeur de la Fédération.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Examen des Statuts de France Cricket
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Examens des Statuts de France Cricket.

Après examen et discussion, le Comité Directeur décide à l'unanimité de rejeter le projet de nouveaux statuts soumis par France Cricket considérant qu'ils ne sont pas compatibles avec les statuts de la Fédération.

Le Comité Directeur souligne également que l'esprit qui se dégage de ces statuts ne représente pas les valeurs de la Fédération.

En conséquence, le Comité Directeur fédéral demande au Président de France Cricket de retirer l'adoption de ces nouveaux statuts de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket prévue le 21 septembre 2022.

Si le Comité Directeur de France Cricket souhaite présenter un nouveau projet au visa de la Fédération, un travail de mise en conformité aux statuts fédéraux et aux principes du contrat d'engagement républicain signé par le Président de la Fédération (et applicable à toute fédération agréée), devra être réalisé.

Le Comité Directeur fédéral insiste sur le fait que la Fédération a reçu délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du Cricket en France jusqu'au 31 décembre 2025, et que, jusqu'à cette date, France Cricket est tenue, dans le cadre de la délégation de gestion de la pratique du Cricket qui lui est confiée par la Fédération, à la compatibilité de ses statuts aux statuts fédéraux (article 8.5.2 des statuts fédéraux : *Cette délégation est subordonnée à la compatibilité des statuts de l'association France Cricket avec les présents statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball.*)

Enfin, le Comité Directeur fédéral tient à exprimer sa sidération suite aux remontées qui lui ont été faites quant aux conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion du Comité Directeur de France Cricket du 23 août dernier, en particulier lors du vote de la délibération approuvant ce projet de nouveaux statuts, et rappelle l'importance du fonctionnement démocratique des instances dirigeantes.

De plus le Comité Directeur signale que la FFBS est trop souvent alertée ces dernières semaines par des clubs de Cricket, d'un manquement à la transparence dans son fonctionnement démocratique.

Départ de David Ten Eyck à 20h44, le nombre de votant passe à 11.

IV. Divers

Le Comité Directeur tient à féliciter le staff et les joueurs de l'équipe de France 15U pour sa prestation lors de la coupe du monde qui s'est tenue au Mexique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien Guionie
Secrétaire Général